

BUDGET 2017

Adopté par le conseil d'administration

8 septembre 2017

LE BUDGET 2017 DE L'ARTM : UN BUDGET SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION

Nous sommes heureux de vous présenter le budget 2017 de l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'Autorité).

Issue de la nouvelle gouvernance des transports collectifs sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal, et en fonction depuis le 1^{er} juin 2017, l'Autorité a le mandat d'établir les fondements du nouveau modèle de gouvernance, notamment le plan stratégique de développement, la politique de financement de l'ensemble des services de transports collectifs et le cadre tarifaire intégré des services, en plus de favoriser l'intégration des services de transport collectif et adapté sur le territoire.

Cette nouvelle structure de gouvernance vient modifier la façon dont les organismes publics de transport en commun (OPTC) responsables des opérations sont financés, et les liens qui les unissent à l'Autorité. Depuis le 1^{er} juin, l'ensemble des revenus réservés au transport collectif sont remis à l'Autorité, à l'exception des subventions du gouvernement aux immobilisations des OPTC. On parle ici des recettes tarifaires, des subventions gouvernementales, des contributions des automobilistes et des contributions municipales. Ces revenus sont utilisés par l'Autorité afin de financer les contrats pour l'exploitation et le développement des services d'autobus, de métro, de trains de banlieue et de transport adapté sur le territoire.

Le budget 2017 reflète la réalité particulière liée à la transition vers la nouvelle gouvernance des transports collectifs. Ainsi, ce budget inclut le partage des actifs de l'ancienne Agence métropolitaine de transport (AMT) entre l'Autorité et le Réseau de transport métropolitain (RTM), le transfert de gestion des actifs aux exploitants de services, l'identification des coûts des immobilisations de transports collectifs au service de la dette et le financement par les OPTC de la portion des dettes non subventionnées.

Établi pour sept mois, du 1^{er} juin au 31 décembre, le budget 2017 tient compte de cette nouvelle réalité, et se base sur les modèles de prévision des coûts d'exploitation des OPTC, sur des contributions municipales stabilisées à 30 % ainsi que sur des revenus tarifaires fixés à 31 %.

Bonne lecture.



Pierre Shedleur, FCPA, FCA
Président du Conseil



Paul Côté
Directeur général

FAITS SAILLANTS

Le budget 2017 de l'Autorité étant établi sur sept mois (du 1^{er} juin au 31 décembre 2017), son élaboration a été rendue complexe par la nécessité d'estimer les revenus et les charges applicables à cette période.

Ainsi, les revenus anticipés pendant cette période se chiffrent à 1,267 milliard de dollars, alors que les dépenses ont été estimées à 1,253 milliard de dollars, résultant en grande partie des charges liées aux contrats de service nous liant aux sociétés de transport et exploitants des services sur le territoire. La somme de ces contreparties est estimée à 1,095 milliard de dollars, soit près de 87 % des dépenses de l'Autorité.

Le budget 2017 est équilibré et prévoit un léger excédent de 14 millions de dollars. Cet excédent sera affecté au fonds de transition permettant notamment d'atténuer les effets de la nouvelle politique de financement sur les contributions municipales.

REVENUS

	Sur 7 mois, en millions \$
Recettes tarifaires	490
Subventions gouvernementales	168
Contributions des automobilistes :	
Droit sur l'immatriculation	38
Taxe sur l'essence	57
Revenus autonomes et autres	48
Contributions municipales :	
RFU	30
Déficits des services de transports collectifs	436
Total	1 267

CHARGES

	Sur 7 mois, en millions \$
Services de transports collectifs et gestion impartie	1 095
Financement des investissements :	
Portion non subventionnée des OPTC	126
Autorité	16
Frais de fonctionnement	16
Total	1 253

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Sur 7 mois, en millions \$
Revenus	1 267
Charges	1 253
Excédent avant affectation	14
Affectation au fonds réservé	(14)
Excédent après affectation	0

